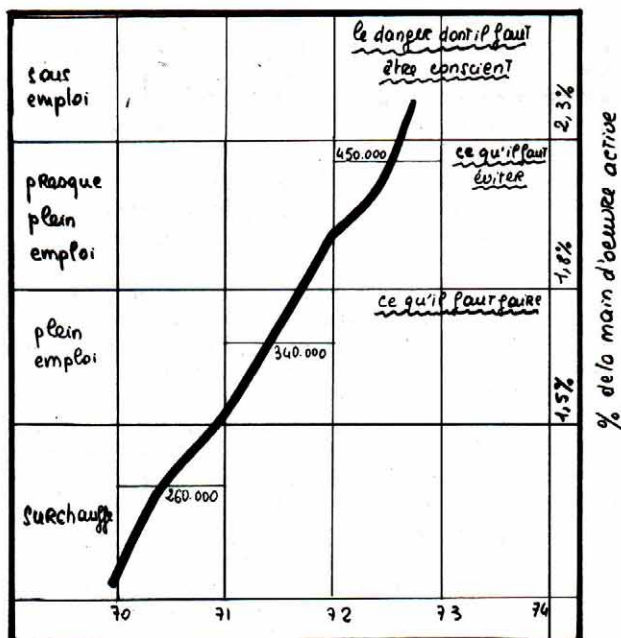


Evolution des DENs



On le voit donc, face à certains articles « alarmistes » du patronat, une série d'articles remettant les choses au point du point de vue de la bourgeoisie ont été publiés. Sur le même plan, dans la revue mensuelle du CNPF de Janvier 72, paraissait un dossier destiné aux chefs d'entreprises pour qu'ils soient capables « d'apporter une utile contribution à l'information de leurs collaborateurs et des différents milieux sociaux ». Il s'agit en quelque sorte d'un bulletin intérieur pour patrons, destiné à harmoniser les positions patronales face aux syndicats :

C) L'article du CNPF sur le chômage

I — Comment mesurer le chômage

a) Il faut comparer des choses comparables

On nous explique qu'on ne peut se fonder sur les chiffres de demandes d'emploi non satisfaites pour mesurer l'augmentation du chômage. En effet, diverses améliorations dans les méthodes de recensement des DENs sont intervenues depuis 1967, la plus importante étant la création de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ANPE a permis de mieux recenser les chômeurs. Pour comparer des choses comparables, il faut estimer ce qu'aurait été l'évolution des demandes d'emploi si l'ANPE n'avait pas existé ; il faut donc estimer ce qu'on appelle la « dérive » (différence entre les demandes réellement observées et les demandes qui auraient été observées sans implantation de l'ANPE).

Par conséquent, l'augmentation du chômage est bien moindre que celle constatée au travers des chiffres.

Il est important de ne pas se laisser avoir par ces arguments : tout d'abord, il est indéniable que l'implantation de l'ANPE a permis un meilleur recensement des chômeurs ; il serait absurde de notre part de le contester. Mais plusieurs choses sont à souligner :

- l'implantation de l'Agence est partielle et ne recouvre pas tout le territoire
- l'Agence ne peut évidemment recenser ceux, qui, selon la loi, ne sont pas considérés comme chômeurs,
- les statistiques de l'Agence sont souvent faussées : même là où il y a une agence, les chômeurs ne s'y inscrivent pas systématiquement : l'exemple le plus criant est peut-être celui de la Lorraine : en décembre 71, donc après l'annonce des 12 500 suppressions de poste à Wendel Sidelor, après que nombreux contrats temporaires n'aient pas été renouvelés et après la fermeture de plusieurs petites entreprises satellites de la Sidérurgie, l'Agence pour l'Emploi de Metz n'avait enregistré... qu'un seul licenciement collectif de 42 personnes qui s'étaient toutes reclassées !

— une récente enquête du Monde (22 février 72) montrait comment les chiffres étaient sujets à caution : * chaque agent de l'Agence doit chaque jour transmettre le nombre de demandes et d'offres qu'il a enregistrées, et surtout le nombre de placements qu'il a effectués. Cela conduit d'une part à pousser un chômeur à accepter n'importe quel emploi proposé, d'autre part à faire la chasse à ceux qui sont difficilement reclassables (handicapés, vieux, etc...)

* d'autres astuces sont aussi possibles puisqu'on compte le nombre global de placements effectués : ainsi, une même personne qui est placée pour 2 ou 3 jours dans un hôtel comme personnel de service et qui est envoyé dans le même hôtel plusieurs fois de suite, représente plusieurs placements dans les statistiques !

De plus certains travailleurs qui trouvent eux-mêmes du travail sont poussés par leur entreprise à aller s'inscrire à l'Agence, ce qui permet à celle-ci d'inscrire formellement une offre, un demande et un placement, dans qu'elle y soit pour rien.

De tels procédés contribuent sans aucun doute à réduire l'importance de la fameuse dérive (1).

— par ailleurs, il faut souligner la plupart des entreprises qui font enregistrer leurs offres à l'ANPE offrent souvent des salaires dérisoires.

Par conséquent, il ne faut pas se laisser bernier par le rôle de l'ANPE dans l'augmentation des demandes d'emplois constaté par les statistiques.

Dernière remarque : le directeur général de l'ANPE est l'ancien délégué général de l'Association pour l'expansion industrielle de la Loire !

b) Deuxième argument du CNPF : l'inscription des jeunes est un phénomène saisonnier.

En effet, après avoir terminé leurs études, les jeunes s'inscrivent massivement en Septembre. Il y a donc traditionnellement une forte augmentation à la fin du troisième trimestre, alors qu'à la fin du premier et deuxième

Cet argument étant tellement idiot qu'il est inutile d'insister. Cf. tableau ci-de et es tableaux publiés dans le bulletin ouvrier spécial emploi : on prend le même mois de chaque année pour calculer le pourcentage d'augmentation donc quelque soit le mois choisi, cela ne change rien.

Les chiffres cités dans ce tableau ne représentent qu'une partie des jeunes chômeurs, probablement moins de la moitié. Même si l'activité de l'ANPE a un impact accru sur les jeunes elle est loin de représenter le principal explicatif de l'augmentation considérable du chômage-jeune. Celui-ci est dû principalement à :

	Déc. 66	Déc. 67	Déc. 68	Déc. 69	Déc. 70
en milliers	42,3	65,4	60,9	58,6	104,1
en pourcentage du total des demandeurs d'emploi.	24,3	26,3	23,6	25,2	32,3

(1) Les camarades qui connaissent d'autres détails doivent les transmettre